

# COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Du Vendredi 07 AOUT 2020 à 20 H 00

A LA SALLE DES FETES

(En raison des mesures CORONAVIRUS)

**Conseillers en exercice** : 15

**Présents** : 13

MACHARD Bruno, Maire

BATOT-FRANÇOIS Nathalie. BOURGEOT Alix. BUCHER Noël. CARDOT Jules. CLOT Jean-Paul. DOMINGUES Yves. GALLAND Jean-François. HURAUX Hélène. MAGUET Valérie. MANTEY Josiane. PUJOL Gilbert. TISSERAND Martine.

**Absents**. GAULIARD Cécile. MOUGIN Sébastien. (Excusés)

**Pouvoir** : MOUGIN Sébastien à MACHARD Bruno

**Secrétaire** : TISSERAND Martine

**-Compte-rendu du conseil municipal du 3 JUILLET 2020** : Approbation à l'unanimité

**- Décision sur dossier isolation de la salle des fêtes**

**Abandon du projet isolation des murs de la salle des fêtes par l'intérieur**

Par délibération du 16 septembre 2019, le conseil municipal avait décidé de procéder à l'isolation des murs de la salle des fêtes par l'intérieur et des subventions ont été demandées.

Après étude des finances de la commune, et du budget voté par l'équipe municipale précédente, afin de tenir compte des travaux impératifs à réaliser, le conseil municipal afin d'équilibrer le budget est contraint d'abandonner ce projet.

Le conseil municipal charge le maire d'en informer les services qui avaient été sollicités pour une aide financière.

Votants 13 (12+1 pouvoir) pour 13

20 h 08 : arrivée de CLOT Jean-Paul

**-Vente d'une parcelle lotissement les GEAIS. Vente de la parcelle LOT 8**

Après visite des lieux, Monsieur et Madame ROLLET André ont fait part de leur réservation d'une parcelle du lotissement les GEAIS. Le conseil municipal accepte la cession de la parcelle N°8 .L'acte de vente sera passé à l'office notarial STRIEVI, selon les conditions et prix fixés préalablement.

*Voté à l'unanimité*

**- Vente propriété ex trésorerie grande rue-rue des 2 Frères**

*Valérie MAGUET concernée n'a pas pris part à cette délibération*

Par délibération du 31 juillet 2018, le conseil municipal avait mandaté l'agent immobilier MAGUET Valérie Propriétés privés.com, pour la vente du bâtiment ex trésorerie au prix de 122 000 €, ainsi que l'agence immobilière de la MOTHE pour un prix plus élevé.

Afin de tenir compte de l'estimation des domaines qui avait été faite, de l'état du bâtiment et abords, de la conjoncture actuelle, des ventes du secteur, le conseil municipal :

- décide de fixer le prix de cession de cette propriété à 75 000 € négociable.
- de renouveler le mandat de vente à MAGUET Valérie Propriétés privés.com
- autorise le Maire à signer le mandat avec Valérie MAGUET
- charge le maire des négociations éventuelles
- autorise le Maire à signer les documents relatifs à la cession de ce bien

VOTANTS : 13 (12+1 pouvoir) Pour 13

## **-Renouvellement de l'adhésion Aux Sources De SAONE ET MEUSE**

L'association Aux Sources De SAONE ET MEUSE qui menait le projet d'un Parc Naturel Régional qui n'a pu aboutir, propose à la commune de renouveler son adhésion.

Elle a conventionné un programme interrégional de développement durable du territoire couvert par l'association auprès des Régions GRAND -EST et BOURGOGNE FRANCHE-COMTE, qui s'articule autour de quatre actions définies l'année passée :

- créer un réseau de kiosques paysagers, vitrines du territoire
- maintenir l'habitat traditionnel du territoire forestier par la conservation intégrée des liaisons forestières
- créer un réseau de lieux témoins, vitrines de la rénovation du bâti ancien
- créer une coopérative, pour l'entretien de l'environnement.

Le conseil municipal accepte de renouveler son adhésion à cette association pour toute la durée du mandat communal actuel. La cotisation pour l'année 2020 s'élève à 30 €. *Voté à l'unanimité*

## **-décision sur matériel stocké à l'ex presbytère**

Des vieux tableaux, l'escalier de l'ancienne chaire et diverses vieilleries sont stockées depuis des années à l'ancien presbytère.

Depuis la vente du bâtiment, les actuels propriétaires n'ont toujours pas été débarrassés de ces encombrants. L'abbé GUYOT, de la Paroisse et Mr ARNOUX de la commission d'art sacré qui sont venus sur place, n'ont pu que constater l'état de délabrement des pièces entreposées et qu'il était donc inutile de les garder. Ils ont chargé le maire de s'en débarrasser.

Le conseil municipal, compte-tenu de ces prérogatives, accepte cette décision.

*Accepté à l'unanimité*

## **-subvention Amicale Don du sang** **Attribution d'une subvention**

Après étude de la demande de subvention de l'AMICALE pour le DON DU SANG BENEVOLE DE ST REMY EN COMTE ET SES ENVIRONS, le conseil municipal décide de lui allouer une subvention de 110 € pour 2020 les crédits étant prévus au budget. Le total des subventions versées pour cette année s'élève à 1210 €. *Voté à l'unanimité*

## **-Admission en non-valeur assainissement**

La trésorière municipale a communiqué pour décision du conseil municipal la liste des redevables de la taxe d'assainissement établi en 2017 d'un montant de 108.54 € pour lesquels une admission en non-valeur peut être prononcée.

Sur cet état figure une créance de 34.24 € qui a été traitée en 2019 au titre des créances éteintes.

Le conseil admet en non-valeur cette liste d'un montant final de 74.30 € et autorise le maire à passer les écritures nécessaires au budget assainissement. *Voté à l'unanimité*

## **-Départ locataires**

### **- Départ KIZIRIAN Gérard, locataire, remboursement caution**

Suite au départ du locataire KIZIRIAN Gérard de l'appartement qu'il occupait à l'HOTEL DE VILLE, place SAMBUCI et vu l'état des lieux de départ, le conseil accepte le remboursement de la caution qui a été versée à l'entrée dans les lieux. Le remboursement du solde du chauffage, et l'état des sommes dues sera à établir avant le versement de la caution. *Voté à l'unanimité*

### **- Garages N°4 ET 5 rue du Général MARCOT.**

DO CARMO DOS SANTOS José, locataire des garages nous a informés qu'il ne le louera plus au 15/08/2020

## -Demande utilisation de salle pour activités percussion

Comme chaque année, Quentin OBINO sollicite la commune pour obtenir une salle pour accueillir un groupe de 6 à 8 personnes pour des cours de percussion le mardi soir, pendant les périodes scolaires.

Le conseil municipal donne son accord pour la mise à disposition d'une salle aux mêmes conditions que l'année dernière à titre gratuit. Il occupait pour son activité le club de l'amitié. *Voté à l'unanimité*

## -Décision du maire suite à délégation

Monsieur le MAIRE expose à l'assemblée ce qui suit :

Vu l'article L2122-22 du CGCT

Vu la délégation accordée par le conseil municipal par délibération du 05 Juin 2020 au Maire , Monsieur MACHARD Bruno ,

Considérant l'obligation de présenter au Conseil municipal les décisions prises par Monsieur le MAIRE en vertu de cette délégation

- **Décision n°15 : le 08 juillet 2020**  
Vente de la camionnette JUMPER du service technique  
Inutilisable depuis plusieurs années,  
Pour destruction à la CASS AUTO DE VAUVILLERS au prix de 100 €
- **Décision N° 16 du 27/07/2020**

Le maire donne lecture de la déclaration d'intention d'aliéner concernant des biens pour lesquels il a décidé de ne pas exercer le droit de préemption urbain dont la commune est titulaire.

ADRESSE :	REFERENCE CADASTRALE
15 RUE JULES BAILLY	AC 314

## -Informations diverses

-Élections à la Communauté de communes : Monsieur MARIE Anthony a été réélu président.

Bruno MACHARD a été élu 5<sup>e</sup> vice-président en charge de l'enfance-jeunesse (crèche, périscolaire) et de l'action sociale .

La Maison France Service qui devrait s'installer après travaux réalisés par la communauté de communes dans l'aile gauche de l'hôtel de ville de VAUVILLERS permettra d'accueillir divers services, sur un temps hebdomadaire de 24 heures.

Le Maire a préconisé que les locaux de la bibliothèque actuelle soient pris dans le projet pour donner plus de place aux différents services qui interviendront dont probablement LA POSTE.

La bibliothèque municipale pourrait alors reprendre les locaux utilisés actuellement par la maison de services au public et par l'assistante sociale

-Elections au syndicat des écoles du château. Martine TISSERAND a été élue présidente, Antonin SIMOES (maire de ALAINCOURT) réélu vice-président

-Elections au syndicat du Morillon. Président BIGE Pascal (maire de PONT DU BOIS) .

Vices présidents : MANCASSOLA Patrick . GALLAND Jean-François. GACON Anne.

Le 5 septembre , une visite des installations est programmée pour les délégués et les maires.

-Election au syndicat du collège. Nathalie BATOT déléguée au syndicat indique que le président n'a pas changé : CHOLLEY André.

-une réunion pour le projet Maison France Service avec le Sous- Préfet a eu lieu à VAUVILLERS avec des représentants de la communauté de communes et l'exécutif de VAUVILLERS.

-pour le projet réhabilitation de la mairie une rencontre a eu lieu avec mr BELLONCLE maitre d'œuvre.  
Les plans projetés sur écran aux conseillers.

-Réunion avec Mr MAICHE de SOLIHA pour réfection des appartements de l'HOTEL DE VILLE et réunion de la commission logements.

-Parole est donnée à Hélène HURAUX pour les projets culturels prévus par la commission culture.

-12 aout Concert à l'église

-5 septembre, concert sous les halles IRISH FEVER organisé par l'association nouvellement créée par des bénévoles de la bibliothèque en collaboration avec la médiathèque départementale dans le cadre de l'été culturel et apprenant.

-7 novembre exposition photo d'animaux, le vendredi matin à l'école

-12 décembre,

-Marché de Noel samedi après midi

-le soir concert GOOSPEL à l'église

-19 janvier : projet à la bibliothèque, intervention d'une conteuse.

-Un groupe de travail se réunira dès la rentrée pour suivre les actions mises en place par l'Ecole Départementale de Musique. Ce groupe est ouvert aux élus mais aussi à toute personne impliquée et intéressée. Hélène HURAUX souhaite y participer. Le maire demande si quelqu'un d'autre est intéressé?

-Travaux d'assainissement prévus avec subvention (Station + Station de relevage + réseau).

Les élus ont vu avec le cabinet ECA pour chiffrage, une réunion est à prévoir avec la commission voirie – réseaux.

-pour la réfection du monument aux morts une demande d'aide financière sera sollicitée auprès du Crédit agricole

-canicule .La commission sociale recensera les personnes seules âgées à suivre pendant cette vague de chaleur.

- le marquage au sol a été réalisé, ligne continue, emplacement devant garage interdisant le stationnement etc .  
2 à 3 jours d'entretien de la voirie sont à faire.

-Mme Jost maître verrier est venue faire un état des vitraux de l'église et doit envoyer un devis pour notre assurance puisque 2 ont été endommagés .

-Abandon du projet d'achat des parcelles de bois MANTEY.

La commune a déjà acquis une parcelle que monsieur LADIER a accepté de nous laisser puisqu'il était acquéreur de la totalité. De ce fait le projet d'achat des autres terrains est abandonné puisque l'opération avait déjà fait l'objet d'accord entre la commune et Mr LADIER.

-Après la visite sécurité de la salle des fêtes nous devons fournir des attestations de conformité pour l'électricité et le gaz. Les comptes rendus des entreprises HUGON et JEANDEL-GRSODEMANDE sont attendus pour les transmettre au SDIS.

-Suite à la proposition de la scierie DETROYE, nous avons acheté e 10 paquets de 20 tasseaux pour confection de bacs à fleurs. La commission doit décider où l'on peut en mettre.

-une réunion de la commission fleurissement est à prévoir pour préparer les décorations s de fin d'année.

-Venue du député JOYANDET et Franck TISSERAND candidats aux sénatoriales qui souhaitent rencontrer le maire et adjoints ,qui sont les électeurs pour ces élections . Un document de présentation de la commune leur a été remis et il est distribué à chaque conseiller.

-le logement place SAMBUCI étant vide suite au départ de mr KIZIRIAN, Dominique LALANCE demande à le louer.

Il est préférable que ce logement reste vide pour permettre les travaux sous le plancher nécessaire lors de la réhabilitation du rez de chaussée. IL peut être envisagé de lui louer l'appartement 2 anciennement occupé par Karine DORMOY, mais sans animaux.

-le nettoyage des chaudières de la mairie et de la poste a été fait. Celui de la Poste n'avait pas été fait depuis plusieurs années.

-le maire et l'adjointe ont rencontré Mme Charline COUTHERUT du Pays de Vosges Saônoises qui aide à l'installation de médecins, kiné, dentistes.....Des renseignements lui seront fournis pour l'installation dans les locaux existants d'un kiné et d'un dentiste.

- l'agent d'entretien Karine Dormoy prolongeant son arrêt maladie, le service est assuré par PMS

- le remboursement des charges locatives (chauffage), qui, soit pas demandé ou à régulariser pour le bâtiment de la POSTE après remplissage des cuves est en cours. L'ostéopathe avisée est d'accord. La régularisation pour LA POSTE est en cours. Pour le local courrier, les demandes seront à envoyer au service qui en a été informées. Resto du cœur : un contact est en cours.

-Location de la salle des fêtes pour un mariage en septembre. Les informations concernant les instructions et restrictions dues au CORONAVIRUS ont été communiquées aux intéressés.

-la réfection du mur route d'Alaincourt sont réalisés par et à la charge du département

- en période de congé de l'agent technique, le maire demande le concours de conseillers pour arrosage des fleurs ainsi que pour le ramassage des poubelles de rues effectué par Jean-François GALLAND.

- l'arrachage de la haie qui borde la maternelle et celle du cimetière est à prévoir. Les conseillers n'y sont pas opposés

-l'envoi des convocations du conseil municipal se faisait par mail, l'accusé de réception « automatique » ne fonctionnant pas sur la boîte de la commune, il est rappelé aux conseillers de bien vouloir faire retour d'un mail accusant la bonne réception.

-une réunion de la commission cimetière est à prévoir dès début septembre, pour lancer l'opération de relevage des tombes, revoir l'emplacement des futures tombes ainsi que l'aménagement du jardin du souvenir ou autres.

Le prochain conseil municipal est prévu le vendredi 11 septembre à 20 heures

Fin de séance : 23 H 15